

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil ! municipal	! Qui ont t PRIS part à la ! délibération
11	11
1	10

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le vendredi 18 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : BRUN Didier, FERRAS Françoise, GUARNÉ Lola, JEAN Edith, LEVAL Christophe, MARIA Jean-Michel, MORAGAS Thomas, JULIER Norbert

Absent : MORATO Evelyne

Absents excusés : ARNAUD Guillaume donne procuration à BRUN Didier, CURIE Chloé donne procuration à MORAGAS Thomas

Secrétaire de séance : JEAN Edith

DATE DE LA CONVOCATION

21 août 2026

DATE DE L'AFFICHAGE

21 août 2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2026-26

Pose de boîte aux lettres et
des numéros d'habitation

À la suite de la requête des services postaux et des livreurs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'obligation pour chaque habitation de la pose d'une boîte aux lettres normalisée (NF) ainsi que le numéro d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que cette formalisation permettra une meilleure communication pour les informations communales.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition ;
- Demande à ce que les personnes qui ne sont pas encore équipées puissent le faire dans les plus brefs délais.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire

Didier BRUN

